



Assemblée Générale électorale du 03 mars 2019

L'envoi des candidatures se fait obligatoirement par lettre recommandée avec accusé réception, au plus tard quinze jours francs avant la date de l'Assemblée Générale, soit **le 16 février 2019 au plus tard**.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

ELECTION PARTIELLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3 postes sont vacants au Conseil d'Administration

NOM	PRENOM	N° LICENCE	ADRESSE

Date :

Signature :

Conditions d'éligibilité

Les candidats au Conseil d'administration doivent :

- être âgés au minimum de 18 ans révolus au jour de l'élection ;
- être licenciés pour l'année sportive en cours et l'année sportive précédente dans une association affiliée dans le ressort territorial de la ligue régionale ;
- jouir de leurs droits civiques ;
- résider dans le ressort territorial de la ligue depuis au moins quatre (4) mois avant la date limite de dépôt des candidatures ou dans une commune limitrophe du territoire.

Chaque candidat de la liste devra fournir :

- une attestation sur l'honneur du candidat certifiant qu'il jouit de ses droits civiques ou copie du casier judiciaire n°3 ;
- une photo d'identité récente ;
- une photocopie de la licence pour la saison sportive en cours.

Ne peuvent être élues au Conseil d'Administration :

1°) Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à l'inscription sur les listes électorales.

2°) Les personnes de nationalité étrangère, condamnées à une peine, qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à l'inscription sur les listes électorales.

3°) Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité pour manquement grave aux règles techniques du jeu, constituant une infraction à l'esprit sportif et à la déontologie du sport.